

**DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE MORCOURT**

**PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Morcourt dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de conseil de cette séance, sous la présidence de Madame Rose-Marie BUCEK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 février 2024

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 12

Etaient présents : BUCEK Rose-Marie, Ludovic ROUTIER, Méline COCHET, Monique DESMIDTS, Simone TALON, Sabine FOREL, Laurent BARBER, Didier DELSART, Jean-Michel LELEU

Alysson CHAMPION a donné pouvoir à Madame Simone TALON
Liliane BAILLON a donné pouvoir à Monsieur Ludovic ROUTIER
Pierre André COURTRAY a donné à Madame Rose-Marie BUCEK

Madame Méline COCHET a été désignée secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉUNION DE CONSEIL DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Madame Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 19/12/2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, émet un avis favorable

DÉLIBÉRATION POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions annuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les subventions aux associations comme ci-dessous article 65748 du budget 2024 :

<i>Subventions</i>	<i>2024</i>
Comité des personnes âgées	26 000 €
APEI Les papillons blancs opération brioche	400 €
Foyer collègue Harly	350 €
Coopérative scolaire	1 400 €
Club du nouveau monde	200 €
ASL	1 000 €

Foot Lesdins	1 000 €
Les cavaliers de Morcourt	1 000 €
Entente cyclo	2 700 €
Comité des Fêtes	16 000 €
TOTAL	50 050 €

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour le comité des personnes âgées, APEI les papillons blancs, le foyer du collège d'Harly, la coopérative scolaire, ASL, l'entente cyclo, le foot Lesdins, Les cavaliers de Morcourt et le comité des Fêtes.

Le Conseil émet un avis favorable à la majorité pour le club du nouveau monde

DÉLIBÉRATION FONDS DE CONCOURS

Acquisition de panneaux temporaires (3 sens interdit, 2 route barrée, 5 interdit de stationner et 2 déviations) pour un montant 2 039.16 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2020 instituant un fonds de concours communautaire pour les communes de membres de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 mars 2018 modifiant le règlement d'attribution du fonds de concours communautaire.

Considérant que la commune de Morcourt souhaite procéder à l'acquisition de panneaux temporaires, et que dans ce cadre, il est envisagé de solliciter l'octroi d'un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Considérant que le dossier présenté remplit les conditions d'éligibilité et que le projet est conforme au plan de financement prévisionnel ci-dessous décrit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

-Décide de demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en vue de participer au financement de l'acquisition de panneaux temporaires à hauteur de 849.65 €.

-D'autoriser Madame Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

DÉLIBÉRATION : ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Suite à l'intervention de Monsieur CLETZ, responsable de l'action commerciale à la Poste lors de la réunion de Conseil en date du 19 décembre 2023, celui-ci explique pourquoi améliorer la qualité de l'adresse dans la commune.

Suite à ces explications, Madame le Maire invite l'Assemblée à voter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour planifier ce projet au budget 2024 en fonctionnement article 6238.

Rose-Marie BUCEK


